

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Portage-du-Fort, tenue le 9 octobre 2024 à 19 h 15, à laquelle étaient présents :

La mairesse, Lynne Cameron, Siège #2 Brooke Mallette, Siège #3 Dominic Bisson, Siège #4 Kim Elliott, Siège #5 Cody Coughlin, Siège #6 Alan Farrell, ainsi que Lisa Dagenais, la directrice générale.

Absent: Siège #1 Jacques Guérette

Minutes of an ordinary meeting of the Council of the municipality of Portage-du-Fort, held on the 9th of October 2024, at 7:15 p.m., to which were present:

Mayor Lynne Cameron, Seat #2 Brooke Mallette, Seat #3 Dominic Bisson, Seat #4 Kim Elliott, Seat #5 Cody Coughlin, Seat #6 Alan Farrell, also Lisa Dagenais, Director General.

Absent: Seat #1 Jacques Guérette

MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY DE / OF PORTAGE-DU-FORT

**SÉANCE ORDINAIRE / REGULAR MEETING
DU / OF
9 OCTOBRE 2024 / OCTOBER 9TH, 2024
BUREAU MUNICIPAL / MUNICIPAL OFFICE
19 h 15 / 7 :15 PM**

ORDRE DU JOUR / AGENDA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE MEETING
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS/ DECLARATION OF CONFLICTS OF INTERESTS
4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE (SEPTEMBRE) / BUSINESS FROM THE PREVIOUS MEETING (SEPTEMBER)
5. RAPPORT DE L'OFFICIER / DESIGNATED OFFICER'S REPORT
 - Jamie Godin – Subdivision
 - Marguerite Cortez – Utilisation temporaire / Temporary use application
 - Règlement – variances mineures / Minor variances
 - Règlement – Usage complémentaire d'une habitation / complementary use of a dwelling
 - Boîtes (Remise) / Sea Cans

- Révision du cadastre – Chemin Cemetery / Revisit the survey on Chemin Cemetery
 - Échanges de terrain / Land swaps
 - Conformité - remises – Sharon Tanguay / Compliance sheds
 - Résolution : OPG – Clôture / Fence
6. DEMANDES DES CONTRIBUABLES / TAXPAYERS' REQUESTS
 7. MOT DU MAIRE / MAYOR 'S WORD
 8. RÉOLUTION – COMPTES À PAYER LE 10 OCTOBRE 2024 / ACCOUNTS TO BE PAID OCTOBER 10TH, 2024
 9. INFORMATION – COMPTES ET RÉMUNÉRATIONS PAYÉES EN SEPTEMBRE 2024 / ACCOUNTS AND REMUNERATIONS PAID IN SEPTEMBER 2024
 10. RÉOLUTION – PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024 – SÉANCE ORDINAIRE/ MINUTES FROM THE REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 10TH, 2024
 11. RÉOLUTION – SOUMISSION DE JASON HYNES – PPA 2024 / JASON HYNES – QUOTE – PPA 2024
 12. DISCUSSIONS DES CONSEILLERS / COUNCILORS' DISCUSSIONS
 13. CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE
 14. LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

091-2024 RÉSOLUTION - OUVERTURE DE LA SÉANCE / RESOLUTION- OPENING OF THE MEETING

Proposé par Kim Elliott et résolu à l'unanimité que cette séance soit ouverte à 19h27.

Adoptée

It is moved by Kim Elliott and unanimously resolved that the meeting be open at 7:27pm.

Carried

092-2024 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / RESOLUTION-ADOPTION OF THE AGENDA

Proposé par Cody Coughlin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts à 7a – Service Incendie & 7B - Recyclage.

Adoptée

Moved by Cody Coughlin and unanimously resolved that the agenda be accepted with the additions of 7A – Fire Safety and 7B - Recycling.

Carried

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS / DECLARATION OF CONFLICTS OF INTERESTS

Aucune / None

Madame la mairesse lit les déclarations suivantes :

Langage / Language: *Je rappelle de l'importance pour les membres du conseil municipal et les autres participants à la séance de s'exprimer librement dans la langue de leur choix.*

I'd like to reiterate the importance for the municipality's members of council and other participants in the sitting to express themselves freely in the language of their choice.

Décorum : *Nous sommes élus par les gens de la municipalité de Portage-du-Fort pour les représenter au mieux de nos capacités. Ils s'attendent à ce que nous menions nos réunions d'une manière professionnelle. J'écouterai très attentivement les débats et les discussions de cette réunion et si j'entends des paroles négatives ou des critiques à l'égard de quelqu'un d'autre, j'arrêterai la réunion et demanderai à cette personne de s'excuser. Je vous remercie.*

We are elected by the people of the municipality of Portage-du-Fort to represent them to the best of our ability. They expect us to conduct our meetings in a professional and business-like manner. I will be listening very carefully to the debate and discussion in this meeting and if I hear any words of negativity or criticism of anyone else, I will stop the meeting and ask that person to apologize. Thank You

AFFAIRES DÉCOULANTES DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES (SEPTEMBRE). / BUSINESS FROM THE PREVIOUS MEETING (SEPTEMBER).

Aucune / None

RAPPORT DE L'AGENT DÉSIGNÉ / DESIGNATED OFFICER'S REPORT

093-2024 RÉSOLUTION – APPROBATION L'OPÉRATION CADASTRALE / APPROBATION OF A CADASTRAL OPERATION

Alan Farrell se retire de la table à 19 :38. / Alan Farrell withdraws from the table at 7 :38p.m.

ATTENDU QUE le propriétaire de la parcelle existante 6 538 018 souhaite corriger une ligne de lot afin que la parcelle existante adjacente 6 538 019 dispose d'un accès routier acceptable à Ashick Lane ;

ATTENDU QUE le propriétaire de la parcelle 6 538 019 est d'accord avec l'ajustement proposé de la ligne de lot ;

ATTENDU QUE le procès-verbal 19057 et le procès-verbal 19177 créeront deux nouvelles parcelles, 6 647 770 et 6 647 771 ;

ATTENDU QUE les parcelles 6 647 770 et 6 647 771 ont suffisamment d'espace constructible et répondent à toutes les autres exigences d'une subdivision ;

ATTENDU QUE le chapitre 7 du règlement de zonage 252-04 prévoit un façade minimale de 50,0 mètres ;

ATTENDU QUE la nouvelle parcelle 6 647 770 a une façade de 31,58 mètres ;

ATTENDU QUE la nouvelle parcelle 6 647 771 a une façade de 37,3 mètres ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 252-04, article 4.2.1 Façade des lots sur les courbes stipule :

La façade des lots dont les lignes latérales convergent vers la rue en raison d'une courbe de la rue ou d'une contrainte physique peut être réduit à un minimum de cinquante pour cent (50 %) de la norme prescrite, pourvu que la zone soit conforme à toutes les autres dispositions applicables du règlement.

WHEREAS the owner of the existing Parcel 6 538 018 desires to correct a lot line so that the adjacent existing Parcel 6 538 019 has an acceptable road access onto Ashick Lane;

WHEREAS the property owner of Parcel 6 538 019 agrees with the proposed lot line adjustment;

WHEREAS minute 19057 and Minute 19177 will create 2 newly formed Parcels, 6 647 770 and 6 647 771;

WHEREAS Parcels 6 647 770 and 6 647 771 have adequate buildable spaces and meet all other requirements for a subdivision;

WHEREAS Chapter 7 of the Zoning Bylaw 252-04 stipulates a minimum frontage of 50.0 meters;

WHEREAS the newly formed Parcel 6 647 770 contains a frontage of 31.58 meters;

WHEREAS the newly formed Parcel 6 647 771 contains a frontage of 37.3 meters;

WHEREAS Subdivision Bylaw 252-04, article 4.2.1 Lot Frontage on Curves states:

The frontage of lots with side lot lines converging toward the street because of a curve in the street or a physical constraint may be reduced to a minimum of fifty percent (50%) of the prescribed standard provided the area complies with all other applicable provisions of the Bylaw.

Il est proposé par Jacques Guérette et résolu à l'unanimité d'approuver les numéros d'arpentage 19177 et 19057 en tant qu'ajustement de la ligne de lot pour corriger l'accès à Ashick Lane.

Adoptée

It is moved by Jacques Guérette and unanimously resolved to approve the survey Minute Numbers 19177 and 19057 as a lot line adjustment to correct access to Ashick Lane.

Carried

Alan Farrell reprend son siège à 19 :39. / Alan Farrell returns to the table at 7:39p.m.

094-2024

RÉSOLUTION – ACCÈS AUX TERRAINS MUNICIPAUX PAR ONTARIO POWER GENERATION (OPG) / ACCESS TO MUNICIPAL LANDS BY ONTARIO POWER GENERATION (OPG)

ATTENDU QU'OPG a besoin d'accéder aux propriétés suivantes pour installer et entretenir une clôture, conformément aux normes et aux protocoles de sécurité prescrits pour les installations hydroélectriques dans la province de Québec, conformément à la pièce A ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, représenté par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, propriétaire des terrains adjacents à l'est des terrains municipaux, a approuvé l'accès au projet tel qu'illustré à la pièce A ;

ATTENDU QUE la clôture, étant une structure permanente, sera partiellement construite sur les terres municipales ;

- ATTENDU QUE** l'article 3.6 (c) du règlement municipal sur la construction no 254-04 stipule que « le présent règlement ne s'applique pas aux barrages et aux structures hydroélectriques ou de contrôle de l'eau, ainsi qu'à l'équipement mécanique ou autre qui n'est pas spécifiquement mentionné dans le présent règlement » ;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Portage-du-Fort n'imposera pas de frais d'utilisation, de frais d'accès ou d'autres frais connexes pour cet accès, reconnaissant les exigences statutaires pour OPG de protéger les espaces et l'accès à l'eau à l'intérieur et autour des installations hydroélectriques ;
- ATTENDU QU'** un accord d'accès officiel sera conclu une fois que la clôture aura été installée et qu'une carte d'emplacement définitive aura été établie ;
- ATTENDU QUE** l'accord de réciprocité serait conforme à l'accord d'utilisation des terres pour l'abri des visiteurs récemment installé près de la rivière, en face du bâtiment de traitement de l'eau ;
- ATTENDU QUE** les travaux devraient commencer le 15 octobre 2024 et que cette autorisation est nécessaire pour officialiser l'approbation de l'accès ;
- ATTENDU QU'** OPG a fait don gratuitement à la municipalité de cinq (5) barrières en jersey pour les barrières ;
- ATTENDU QUE** cette autorisation est limitée à la parcelle 3 385 367 telle qu'illustrée dans la pièce A.

Il est proposé par Cody Coughlin d'approuver la demande d'Ontario Power Generation (OPG) d'accéder et de construire sur les terres municipales.

Adoptée

- WHEREAS** OPG requires access to the following properties to install and maintain a fence, in accordance with prescribed safety standards and protocols for Hydro facilities in the province of Québec, in accordance with Exhibit A;
- WHEREAS** The Government of Québec as presented by the *Ministère des Ressources naturelles et des Forêts*, being the owner of the adjacent land to the east of the municipal lands, have approved access for project as illustrated in Exhibit A;
- WHEREAS** the fence, being a permanent structure, will be partially built on municipal lands;
- WHEREAS** Municipal Construction Bylaw 254-04, Article 3.6 (c) states “*This bylaw does not apply to: does not apply to dams and hydroelectric or water control structures, and mechanical or other equipment not specifically mentioned in this bylaw*”;
- WHEREAS** the Municipality of Portage-du-Fort will not levy a user fee, access fee or other related charge for this access, recognizing the statutory requirements for OPG to safeguard the spaces and access to the water in and around hydro facilities;
- WHEREAS** a formal access agreement will be entered into once the fence has been installed and a final location map can be determined;
- WHEREAS** the reciprocal agreement would be consistent with the land use agreement for the recently installed visitor shelter by the river, across from the water treatment building;
- WHEREAS** the work is expected to start on October 15, 2024 and this authorization is required to formalize the approval of the access;
- WHEREAS** OPG has donated five (5) jersey barriers to the barriers to the municipality at no charge;
- WHEREAS** this authorization is limited to Parcel 3 385 367 as illustrated in Exhibit A.

It is moved by Cody Coughlin to approve Ontario Power Generation (OPG) the request to access and build on municipal lands.

Carried

095-2024

RÉSOLUTION – RÉADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO) / RE-ADOPTION OF THE IMPLEMENTATION PLAN (PMO)

- Attendu que** le conseil municipal de la municipalité de Portage-du-Fort a précédemment adopté le Plan de mise en œuvre proposé dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac;

- Attendu que** des modifications importantes ont été apportées au plan révisé depuis sa première ébauche, incluant des mises à jour concernant les responsabilités des municipalités individuelles et diverses autres actions;
- Attendu que** le conseil régional de la MRC de Pontiac a adopté une résolution pour suspendre le dépôt du schéma de couverture de risques en incendie afin de permettre sa réadoption par les municipalités locales;
- Attendu que** le plan de mise en œuvre révisé (PMO) a été présenté aux membres du conseil municipal pour leur examen et considération;

Il est proposé par Alan Farrell et résolu que le conseil adopte la nouvelle version du plan de mise en œuvre révisé (PMO) tel que présenté, et s'engage à le mettre en œuvre dans le cadre de ses mesures de sécurité incendie.

Adoptée

096-2024

RÉSOLUTION – ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

- ATTENDU QUE** la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;
- ATTENDU QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;
- ATTENDU QUE** le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;
- ATTENDU QUE** ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;
- ATTENDU QUE** l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat court pour l'année 2025.
- ATTENDU QUE** l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.
- ATTENDU QUE** certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;
- ATTENDU QU** 'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière;
- ATTENDU QUE** ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

ATTENDU QUE l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

Il est proposé par Alan Farrell et résolu à l'unanimité d'accepter les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution; et d'autoriser la préfète à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec;

Adoptée

DEMANDES DES CONTRIBUABLES / TAXPAYERS' REQUESTS

Patinoire extérieure à l'arrière de l'école. / Outdoor rink behind the stone school.

MOT DU MAIRE / MAYOR'S WORD

Madame la mairesse informe les membres du conseil de différents sujets. /

The Mayor informs the council members on various subjects:

- Rencontre avec Samonix / Meeting with Samonix;
- Congrès – Rogers – Convention;
- Vente du garage municipal / Sale of the municipal garage;
- Rôle d'évaluation / Evaluation roll;
- Vermicompostage / Worm composting;
- Règlement 4 conseillers – les membres du conseil préfèrent 6 conseillers / 4 councillor bylaw – council members prefer 6 councillors;
- Mansfield – biodiversité;
- Kitigan-Zibi – protection de 30% des milieux humides;
- Logement – Pouvoirs municipaux – OMH.

097-2024 RÉSOLUTION – COMPTES À PAYER LE 10 OCTOBRE 2024 / RESOLUTION - ACCOUNTS TO BE PAID OCTOBER 10TH, 2024

Il est proposé par Jacques Guérette et résolu à l'unanimité de payer les comptes le 10 octobre 2024 au montant de 125 876.58\$.

Adoptée

It is moved by Jacques Guérette and unanimously resolved to the pay the accounts on October 10th, 2024, in the amount of \$125 876.58.

Carried

Je soussignée Lisa Dagenais, Directrice générale de la municipalité de Portage-du-Fort, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

I, the undersigned, Lisa Dagenais, Director General of the Municipality of Portage-du-Fort certify that there are sufficient credits available to carry out the expenditure mentioned above.

INFORMATION - COMPTES ET RÉMUNÉRATIONS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2024 / ACCOUNTS AND REMUNERATIONS PAID IN THE MONTH OF SEPTEMBER 2024

Comptes / Accounts: 12 794.59\$

Rémunérations / Remunerations: 8 991.38 \$

098-2024 RÉSOLUTION – PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024 – SÉANCE ORDINAIRE / MINUTES FROM THE SEPTEMBER 10TH, 2024 REGULAR MEETING.

Il est proposé par Brooke Mallette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2024 soit accepté.

Adoptée

It is moved by Brooke Mallette and unanimously resolved that the minutes from September 10th, 2024 regular meeting be accepted.

Carried

099-2024

RÉSOLUTION – SOUMISSION DE JASON HYNES – PPA 2024 / JASON HYNES QUOTE

Il est proposé par Alan Farrell et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Jason Hynes Construction inc. au montant de 24 124.05\$ incluant les taxes pour les réparations de différents travaux nécessaires sur les chemins municipaux qui seront appliqués à la subvention de 20 000.00\$ pour l'année 2024.

Adoptée

It is moved by Alan Farrell and unanimously resolved to accept the bid from Jason Hynes Construction Inc. in the amount of \$24,124.05 including taxes for repairs to various necessary work on municipal roads, which will be applied to the \$20,000.00 grant for the year 2024.

Carried

Je soussignée Lisa Dagenais, Directrice générale de la municipalité de Portage-du-Fort, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

I, the undersigned, Lisa Dagenais, Director General of the Municipality of Portage-du-Fort certify that there are sufficient credits available to carry out the expenditure mentioned above.

DISCUSSION DES CONSEILLERS / COUNCILORS' DISCUSSION

Jacques Guérette

Lumières / Street Lights

Dominic Bisson

Vitesse sur le chemin Calumet – suggère des dos d'ânes permanents. Ajout d'un frais d'administration avec la Sûreté du Québec. / Speed on chemin Calumet - suggest permanent speed bumps. Add administration fee with Sûreté du Québec.

Cody Coughlin

Chats errants. Problématique avec la SPCA. Suggère d'envoyer une lettre à tous les résidents pour qu'ils gardent leurs animaux dans leur cour. / Stray cats. Problems with the SPCA. Suggests to send a letter to all residents to keep their animals in their yards.

Centre récréatif – les taxes municipales seront ajoutées lors de la prochaine mise à jour. / Recreation association - municipal taxes will be added with the next update.

Alan Farrell

Roulottes – chemin des Outaouais / Trailers.

CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE

Une copie de la correspondance a été envoyée aux membres du conseil. / A copy of the correspondence was sent to the council members.

100-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

Il est proposé par Dominic Bisson que cette séance se termine à 21h16.

Adoptée

It is proposed by Dominic Bisson that this meeting be adjourned at 9:16pm.

Carried

Lynne Cameron

Lisa Dagenais

Lynne Cameron
Mairesse / Mayor

Lisa Dagenais
Directrice générale

